



Bail commercial avec une Association.

Par **Hostile**, le **14/12/2012** à **15:38**

Bonjour. Notre S.C.I. familiale ayant acheté une maison d'habitation avec le projet de restauration/changement de destination (logement/bureaux au rez de chaussée). Le P.C. a été accordé. L'Huissier a fait les constats. Une Association de tutelle désire louer le tout avec un bail commercial 3/6/9. Quels sont les avantages/inconvénients éventuels? Peut-on ou doit-on demander un montant de XX€ pour le droit au bail? Peut-on demander le remboursement des taxes telles que Foncières ect... Sachant qu'il s'agit d'une surface de 290M²+10 places de parking privé? Situé à 2 pas de la vieille ville et que le loyer a été fixé à 1900€/Mois. Merci pour votre réponse si je peux accepter votre devis.